

Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)

Projet de mandat 2021-2024

En vertu de la Charte « Un seul Programme » de l'UICN¹, le réseau de scientifiques, d'experts et d'administrateurs bénévoles en matière de conservation de la nature de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE), contribuera aux travaux de l'Union par l'intermédiaire d'un éventail de Groupes thématiques, de Groupes de spécialistes et de Groupes d'études. Collectivement, ces spécialistes bénévoles fourniront au Programme de l'UICN des avis scientifiques faisant autorité en matière de gestion, de restauration et d'utilisation durable des écosystèmes de la planète. Toutes les contributions de la Commission s'inscrivent dans le contexte de l'approche par écosystème adoptée par la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Avec l'adoption du Programme de l'UICN 2021-2024, la Commission travaillera en étroite collaboration avec les programmes régionaux et mondiaux de l'UICN à tous les niveaux : des projets, des pays, des régions et du monde.

L'établissement de synergies et de collaborations avec d'autres Commissions et partenaires sera encouragée et constituera un volet important de la stratégie de la CGE.

1. Mission

Élaborer et partager des orientations sur les approches écosystémiques de la gestion et de l'utilisation <u>durable</u> des écosystèmes naturels et modifiés préparées par des experts dans le but de préserver la biodiversité, de lutter contre les effets du changement climatique, <u>de contribuer au bien-être humain</u> et de promouvoir le développement durable.

2. Vision

Des écosystèmes productifs et résilients partout dans le monde qui contribuent au bien-être humain, à la conservation de la biodiversité et au développement durable.

3. But

Les approches écosystémiques de la gestion des systèmes socio-écologiques et de la gestion des ressources naturelles se généralisent partout dans le monde.

4. Objectif

Promouvoir l'adoption d'approches écosystémiques de la gestion des paysages terrestres et marins et fournir des orientations à cet égard, et améliorer la résilience des écosystèmes ou les transformer si nécessaire pour faire face aux changements mondiaux.

¹ Approuvé par le Conseil de l'UICN (76° Réunion, mai 2011) et le Congrès mondial de la nature 2012 (décision 19).

5. Préoccupations principales

Dans la poursuite de notre but et de notre objectif, la Commission, en collaboration avec les programmes pertinents du Secrétariat, d'autres commissions et de nos partenaires, œuvrera en s'appuyant sur le Programme de l'UICN 2021-2024, en reprenant ce qui suit :

- Des produits de connaissance qui répondent aux besoins liés à l'évaluation des risques, à la gestion, à la restauration et à l'utilisation durable des écosystèmes seront élaborés et partagés à titre de contribution à l'élaboration de solutions fondées sur la nature.
- Les populations autochtones et les communautés locales et les groupes autochtones bénéficieront de conseils, d'orientations et d'outils qui leur permettront de gérer, de restaurer et d'utiliser durablement les écosystèmes afin de répondre aux besoins locaux et d'améliorer le bien-être des populations.
- Des scientifiques faisant autorité prodigueront des conseils et des orientations en matière de gouvernance, de gestion, de restauration et d'utilisation durable des écosystèmes aux décideurs politiques et aux autorités d'exécution, du niveau local au niveau mondial.

6. Priorités concernant la mise en œuvre du Programme de l'UICN 2021-2024

Les plans de la Commission de la gestion des écosystèmes pour la prochaine période intersessions s'articulent autour de six grands domaines prioritaires qui sont alignés sur le Programme de l'UICN 2021-2024 et y contribueront. Outre ces domaines principaux, la Commission rajoute des thèmes spécifiques sur lesquels elle a travaillé précédemment et sur lesquels elle dispose de connaissances spécialisées. Les six domaines prioritaires pour 2021-2024 sont les suivants :

- a. Évaluation des risques pour les écosystèmes La Liste rouge des écosystèmes sera toujours l'engagement phare de la Commission en matière d'évaluation des risques pour les écosystèmes et de documentation sur l'état des écosystèmes dans le monde. Plus précisément, la Commission s'engage à :
 - Continuer à soutenir les évaluations nationales et régionales des écosystèmes ;
 - Continuer à élaborer une typologie mondiale des écosystèmes pour améliorer la communication sur l'état des écosystèmes et mieux le comprendre et pour soutenir La liste rouge mondiale des écosystèmes;
 - Évaluer dans quelle mesure les avantages subsidiaires que peuvent amener les évaluations sont réels, notamment :
 - Les liens entre la santé et le bien-être des êtres humains d'une part et l'état des écosystèmes d'autre part.
 - Les rapports sur les cibles de la CDB et les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, les objectifs de l'Accord de Paris et d'autres accords internationaux apparentés pertinents.
 - Les liens entre la comptabilisation du capital naturel et l'évaluation des risques liés aux écosystèmes.
- b. Restauration des écosystèmes La Commission soutiendra les efforts en faveur de la restauration des écosystèmes, en particulier ceux qui ont un lien avec la réalisation des Objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies, ainsi que les objectifs de restauration présenté dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour

la restauration des écosystèmes, notamment au titre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, d'autres conventions des Nations unies et du Défi de Bonn. L'accent sera mis sur :

- La promotion de Normes et Principes internationaux pour la pratique de la restauration écologique.
- La facilitation de la communication, le renforcement des capacités et le partage des connaissances par le biais de webinaires, d'ateliers et de forums de discussion.
- L'octroi de conseils et d'un soutien technique aux décideurs politiques et aux gestionnaires des écosystèmes en matière de conception, mise en œuvre et suivi des projets, des programmes et des politiques de restauration.
- c. Solutions fondées sur la nature La Commission continuera à promouvoir la recherche pour apporter des solutions fondées sur la nature aux défis mondiaux et sociétaux. Plus précisément, elle s'engage à :
 - Donner des conseils et contribuer à une approche standard des solutions fondées sur la nature susceptible d'être appliquée au niveau mondial ;à visée mondiale.
 - Faciliter l'élaboration de lignes directrices pour l'établissementappuyant <u>l'application</u> de normes, protocoles et autres paramètres relatifs aux solutions fondées sur la nature partout dans le monde.
 - Compiler, gérer et partager les enseignements tirés de l'application des solutions fondées sur la nature aux niveaux local, national et international.
- d. Pratiques culturelles et gestion des écosystèmes La Commission veillera à ce que les valeurs et les rôles de la culture et des pratiques culturelles continuent à soustendre la conservation de la biodiversité, les contributions de la nature aux populations, la gestion des écosystèmes et le changement transformateur. En priorité, la Commission s'engage à apporter des connaissances et des conseils d'experts en:
 - Donnant des exemples de bonnes pratiques permettant d'intégrer, maintenir et renforcer la diversité culturelle en relation avec la gestion des écosystèmes.
 - Évaluant la contribution des différentes cultures au changement climatique et la manière dont leurs connaissances et pratiques culturelles sont influencées par celui-ci; et les moyens d'incorporer les pratiques culturelles dans les solutions fondées sur la nature.
 - S'efforçant de comprendre les fondements culturels du changement transformateur et la manière dont les croyances et pratiques culturelles ont favorisé ou entravé les transformations antérieures en contribution au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
- e. Gouvernance des écosystèmes Une gouvernance équitable des écosystèmes mondiaux est essentielle pour relever les défis des décennies des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et pour les sciences océaniques au service du développement durable, des Objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB. La Commission s'engage à :

- Élaborer des principes de gouvernance des écosystèmes capables de renforcer la résilience et le changement susceptible de transformer les systèmes socioécologiques.
- Déterminer les bonnes pratiques grâce à des études de cas qui seront sources de conseils et d'orientations pour les décideurs politiques et les organes d'exécution sur la manière d'appliquer une gouvernance équitable aux systèmes socio-écologiques.
- Élaborer des orientations à l'usage des gestionnaires des écosystèmes sur une gouvernance s'appuyant de manière durable sur les contributions de la nature nécessaires pour répondre aux besoins humains.
- f. Résilience et transformation socio-écologiques La conversion des terres, la pollution et de nombreux autres aspects de l'activité humaine dégradent en permanence des écosystèmes dont les populations dépendent pour la pureté de l'air, la propreté de l'eau, l'alimentation et l'industrie. Le changement climatique est également responsable de la transformation de systèmes entiers. Pour maintenir et restaurer les contributions que la nature apporte à l'homme, il faut appliquer à la planification et à la gestion des approches systémiques tenant mieux compte des liens complexes entre l'écologie et la société et nous permettant de mieux nous réformer, nous adapter et nous transformer. Pour toutes ces raisons, la Commission entreprendra des activités de recherche technique et appliquée, réalisera des études de cas et créera d'autres outils dans le but de :
 - Se familiariser avec les concepts de résilience, d'adaptation et de transformation des systèmes socio-écologiques afin de les mettre en pratique.
 - Intégrer les concepts et la pratique des systèmes aux cinq autres priorités de la Commission, et conseiller les responsables de la gestion et de l'élaboration des politiques en général.
 - Renforcer la capacité de l'UICN à améliorer la résilience des systèmes, à s'adapter aux effets du changement climatique et à l'incidence des activités anthropiques sur la nature et la société, et à faire face à la transformation de systèmes socio-écologiques entiers.

7. Structure et organisation de la Commission

a. Présidence, Vice-présidence et Comité directeur

La Commission est dirigée par le président de la Commission, élu par les membres de l'UICN lors du Congrès mondial pour la nature. Le président est soutenu par un vice-président et un Comité directeur nommés par le Conseil de l'UICN sur recommandation du Président. Le Comité directeur s'acquitte de son mandat en dirigeant les travaux de la CGE en s'appuyant sur la structure opérationnelle de groupes techniques, sur la coordination régionale et des groupes de travail. Le Comité directeur de la CGE se réunit deux fois par an, si possible en conjonction avec un atelier ou une conférence connexe.

b. Composition

La CGE est composée de volontaires experts en gestion des écosystèmes. Les membres sont représentatifs en termes de parcours professionnel, répartition géographique et de genre. Le recrutement de jeunes professionnels est une priorité. Les membres contribuent au plan de travail de la Commission dans le cadre de Groupes thématiques, de Groupes de spécialistes

et Groupes d'experts. Ils sont organisés par régions déterminées par le Comité directeur.

c. Relation avec le Secrétariat de l'UICN

La CGE collaborera avec tous les programmes du Secrétariat dont les activités sont compatibles avec le mandat de la Commission. Dans l'ensemble, le Secrétariat et la Commission travaillent de concert; le président du CGE et le directeur du Groupe sur les solutions fondées sur la nature coopèrent pour garantir l'intégration des plans de travail et la coordination avec les programmes de l'Union et les autres Commissions en faveur de la réalisation du Programme de l'UICN 2021-2024.